



Contrat de mariage

Par Picoulettes

Bonjour, nous nous marions l'année prochaine avec mon conjoint et j'aurais aimé savoir si il était utile de faire un contrat de mariage sachant que j'ai une épargne d'environ 40000 euros et mon conjoint n'a rien
Je vous remercie pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Consultez un notaire pour examiner les avantages (en cas de divorce, mais aussi en cas de décès) et inconvénients (au moins le coût) d'un contrat par rapport à la situation de la communauté légale qui est par défaut.
Le montant actuel de vos biens propres importe peu, c'est surtout vos projets futurs qu'il faut examiner : avoir des enfants ? monter une entreprise ? etc ?

quelques pistes :

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F948>]<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F948>[/url]

Par Rambotte

Bonjour.
En cas de mariage sans contrat, il est important de conserver les relevés montrant vos fonds détenus avant mariage.
Par exemple pour une cause d'emploi de fonds propres lors d'une acquisition, et plus généralement pour les calculs liquidatifs lors de la dissolution de communauté.